DEPARTEMENT VAR	REPUBLIQUE FRANCAISE	
CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	Liberté-Egalité-Fraternité	1004
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL		
	ARRETE DU MAIRE	

Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Honoraire Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation d'un restaurant gastronomique/brasserie/bar à huîtres à la Villa les Nuraghes.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1: Madame Delphine QUIN (7ème Adjoint), Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL (8ème adjoint), et Monsieur Grégory LO MONACO (Conseiller Municipal) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour l'exploitation d'un restaurant gastronomique/brasserie/bar à huîtres à la Villa les Nuraghes.

ARTICLE 2: La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le

2 2 MAI 2023

J.S. VIALATTE

Député-Honoraire

Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES

Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence

Méditerranée